



## Fiche de poste :

**UN(E) CHEF(FE) DE PROJET « PETITES VILLES DE DEMAIN »**

### Structure et contexte de recrutement

La Communauté de Communes du Royans Vercors est née en 2017 de la fusion de 2 EPCI, regroupant **18 communes** drômoises pour 9 701 habitants. Son périmètre est totalement intégré à celui du **Parc Naturel Régional du Vercors** qui agit en faveur d'un cadre de vie de qualité.

Territoire rural de moyenne montagne, la CCRV connaît l'influence des dynamiques urbaines **iséroises et drômoises** qui sont venues interagir sur les évolutions socio-démographiques locales et impacter l'économie territoriale. Sa localisation au Sud du Sillon Alpin (Genève-Valence) bénéficie de la **proximité avec les pôles urbains** de Valence et de Grenoble par l'existence des infrastructures de transport autoroutière et ferroviaire implantées sur la vallée de l'Isère. Cette accessibilité montre à la fois l'interdépendance avec les zones urbaines en terme d'emploi et de consommation, et son attractivité est favorisée par la qualité de son cadre de vie naturel comme le montrent les phénomènes migratoires à l'échelle intercommunale. Néanmoins ce développement s'atténue nettement depuis une décennie. Le territoire intercommunal s'articule autour de deux communes qui, chacune à son échelle, assurent les fonctions de centralité dans leur zone d'influence.

**L'économie du territoire est de type résidentiel et** tournée vers les activités destinées à satisfaire les besoins des populations locales résidentes. Le bassin de La Chapelle-en-Vercors s'appuie plus fortement sur l'**économie touristique**, alors que celui du Royans est marqué par de nombreux emplois dans le médico-social et l'action sociale. L'emploi industriel est à présent réduit alors que l'agriculture, soutenue par des productions labellisées, représente un nombre d'emplois quasi trois fois supérieur à la moyenne départementale.

Soucieuse de préserver son environnement exceptionnel, la CCRV souhaite être un territoire qui allie nature et modernité, modération énergétique et dynamisme économique, préservation et attractivité. Forte de cette volonté, ainsi que d'un tissu économique et associatif dynamique et de ses citoyens impliqués dans la vie locale, elle s'est engagée activement depuis plusieurs années dans une démarche de transition écologique, au travers d'un Contrat de Transition Ecologique et d'un Projet Alimentaire Territorial.

En lien avec la mise en place d'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique et suite à sa sélection au dispositif national « Petites Villes de Demain », la CCRV et les communes lauréates de Saint Jean en Royans et de La Chapelle en Vercors souhaitent engager un projet de revitalisation et de dynamisation des deux centres-bourgs.

La CCRV, en lien avec les deux communes lauréates, recrute par voie contractuelle pour une durée de 2 ans, renouvelable dans la limite de 6 ans, un Chef de projet Homme/Femme pour piloter le programme " Petites villes de demain ".

Ce programme porte sur des champs complémentaires et transversaux : politique habitat, commerce, tourisme, espaces publics, urbanisme, équipement publics et service aux habitants, mobilité, stratégie foncière, vie sociale et culturelle.

### Rôle et missions du chef de projet Petites Villes de Demain

Le chef de projet travaille en étroite collaboration avec les représentants des deux communes lauréates, pour lesquelles il assure le pilotage, la mise en œuvre, la coordination et l'animation du dispositif « Petites villes de demain ».

Il est le véritable chef d'orchestre du projet de revitalisation : il coordonne la conception ou l'actualisation du projet de territoire, explicitant la stratégie de revitalisation ; il coordonne et met en œuvre les actions et opérations de revitalisation, il appuie et conseille les instances décisionnelles communales et intercommunales engagées dans le projet.

Il travaille en transversalité avec les communes membres, l'EPCI, les directions et services concernés et avec les partenaires locaux, qu'ils soient publics, associatifs ou privés

Il bénéficie du réseau " Petites Villes de demain " pour s'inspirer, se former, s'exercer et partager ses expériences

### **Missions du chef de projet Petites villes de demain**

#### **Formaliser le projet de territoire du dispositif Petites Villes de demain et en définir sa programmation :**

- A partir des documents stratégiques existants, des études déjà réalisées et après analyse des dynamiques territoriales permettant d'identifier les enjeux, formaliser avec les élus référents et le comité de pilotage la stratégie du projet de territoire.
- Rédiger le plan d'actions opérationnel et sa déclinaison en fiche actions
- Identifier les besoins d'ingénieries (études, expertises, ...) nécessaires dans les thématiques suivantes : rénovation de l'habitat, commerces, services et activités, mobilité, aménagement des espaces publics, patrimoine, culture, tourisme, transition écologique et environnement, numérique, participation ;
- Identifier, mobiliser et coordonner les expertises nécessaires en s'appuyant sur les partenaires nationaux et locaux du programme PVD ;
- Concevoir et rédiger l'ensemble des documents destinés à être contractualisés (projet de territoire, convention ORT, convention OPAH-RU...).

#### **Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel :**

- Impulser et suivre l'avancement opérationnel, technique et financier des opérations en lien avec les référents des partenaires de la Ville.
  - Coordonner les opérations et veiller à leur faisabilité et articulation au sein du plan d'actions global ;
  - Mettre en œuvre et animer une OPAH-RU (suivi et animation des partenariats financiers et opérationnel, élaboration d'une stratégie de concertation et de communication) ou tout autre dispositif ;
  - Rédiger les cahiers des charges pour les consultations relatives à certaines opérations, préparation et suivi des marchés ;
  - Gérer le budget global du programme (dépenses et recettes), son articulation au plan prévisionnel d'investissement, aux budgets annuels, à l'exécution des marchés, aux demandes de subventions ;
- Assurer le suivi et l'évaluation du projet de territoire et des opérations.

#### **Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires :**

- Concevoir et animer le dispositif de pilotage stratégique et opérationnel propre au projet et s'assurer, auprès des collectivités et des opérateurs, du respect des processus décisionnels courant à l'avancement du projet ;
- Identifier et alerter des difficultés rencontrées au bon niveau de décision et proposer des solutions pour y répondre (choix techniques, budgétaires ou réglementaires, dispositif d'information/de communication), préparer et organiser les arbitrages et la validation auprès des instances concernées ;
- Fédérer, associer et informer régulièrement les acteurs privés et publics autour du projet ; Intégrer dans la dynamique du projet les actions de communication, de concertation et de co-construction auprès des habitants/usagers et partenaires locaux.

#### **Contribuer à la mise en réseau nationale et locale :**

- Participer aux rencontres et échanges
- Contribuer à la capitalisation des expériences et à l'échange de bonnes pratiques

### **Formation, connaissances, compétences**

#### **• Formation supérieure : bac + 5 Aménagement du territoire et/ou développement local**

Expérience réussie dans l'ingénierie et le management de projets territoriaux, d'une durée minimum de 5 ans.

Connaissance du fonctionnement des réseaux institutionnels et des collectivités locales

Connaissance du cadre réglementaire, des acteurs et des politiques en matière d'habitat, d'urbanisme, d'aménagement et de développement commercial

D'autres atouts seront appréciés :

- Connaissance des démarches participatives et capacité à fédérer et mobiliser un réseau d'acteurs professionnels et institutionnels
- Capacité à travailler en équipe et avec de nombreux partenaires
- Force de proposition, aisance relationnelle
- Qualités rédactionnelles et de synthèse
- Autonomie, esprit d'initiative et sens de l'organisation
- Bonne maîtrise de l'outil informatique

• **Conditions de recrutement :**

- Poste à temps complet, 35h hebdomadaires, placé sous la responsabilité du Président et du DGS
- Recrutement sur un contrat de projet d'une durée de **2 ans**, renouvelable dans la limite de 6 ans (Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique),
- Rémunération selon la grille indiciaire du cadre d'emploi des attachés territoriaux,
- Déplacement à prévoir sur le territoire Royans Vercors, sur les deux sites de la CCRV (siège et antenne) et dans les deux mairies La Chapelle en Vercors et Saint Jean en Royans (bureau mis à disposition),
- Permis B exigé
- Prise de poste prévisionnelle : le 1<sup>er</sup> juin 2021

### Candidature

Envoyer CV et lettre de motivation **avant le 15 avril 2021** à :

Monsieur le Président  
Communauté de Commune du Royans Vercors  
28 rue Hector Alléobert  
26190 Saint Jean en Royans

Ou par mail à [contact@cc-royans-vercors.org](mailto:contact@cc-royans-vercors.org)

Renseignement au 04 75 47 79 42